

CHALLENGE Bernard JEU
(ex. CHALLENGE REGIONAL DES CLUBS)
15.10.2010

Article 1

La Ligue de Picardie organise chaque saison la finale régionale du CHALLENGE Bernard JEU. Cette finale se déroule en une journée en un lieu unique de 12 tables minimum, 16 tables maximum.

Néanmoins, la compétition peut se dérouler le Samedi après midi et le Dimanche si le nombre d'équipes engagées l'oblige.

Article 2

Chaque équipe d'un club est composée de 5 joueurs et 5 joueuses : 1 Benjamin, 1 Minime, 1 Cadet, 1 Junior, 1 Senior.

A l'échelon régional, une équipe peut ne comporter que six participants.

Article 3

Un joueur ne peut jouer que dans sa catégorie d'âge.

Participation possible d'un seul joueur ou joueuse dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne.

Précision : Un poussin ou une poussine pourra jouer en catégorie benjamin ou benjamine mais pas en Minime.

Une équipe ne peut comporter que deux joueurs mutés et deux joueurs étrangers.

Article 4

Les équipes qualifiées à l'échelon régional le sont par leur résultat à l'échelon départemental. Seize équipes sont qualifiées pour la journée finale. Trois équipes par département, les sept places restantes étant attribuées au prorata du nombre d'équipes engagées par département.

Si la journée départementale n'est disputée dans aucun des trois départements, les équipes désireuses de participer au niveau régional pourront s'inscrire en répondant à la demande d'engagements effectuée par le responsable régional.

Article 5

Pour chacune des catégories d'âge, des poules préliminaires de trois joueurs minimum sont disputées, suivi d'un tableau par élimination directe. La Commission Régionale des Jeunes se réserve le droit d'appliquer toute autre formule en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 6

Pour chaque tableau, le joueur marque au titre de son équipe les points suivants :

Vainqueur	= 7 Points
Finaliste	= 6 Points
Demi-finaliste	= 5 Points
Quart-Finaliste	= 4 Points
Huitième-Finaliste	= 3 Points
Autres participants	= 2 Points
Non participant	= 0 Points

Un bonus de trois points est attribué à chaque équipe complète (dix joueurs ayant effectivement participé).

Le classement se fait par ordre décroissant de points. En cas d'égalité, la priorité est accordée à l'équipe ayant le plus de joueurs présents, puis totalisant le plus grand nombre de 1ères places, puis de 2èmes places, et ainsi de suite.

Si l'égalité persiste, priorité est accordée à l'équipe ayant obtenu la meilleure place dans la catégorie la plus jeune.

Si l'égalité persiste, priorité est accordée à l'équipe ayant présenté le plus jeune joueur ou la plus jeune joueuse.

Article 7

Une équipe ou plus est régulièrement qualifiée pour disputer l'épreuve à l'échelon national (nombre d'équipes fixé par la Commission Fédérale).

Article 8

L'équipe gagnante se voit attribuer coupe et médailles.

Les équipes classées 2ème et 3ème se voient également récompensées.

Les équipes suivantes peuvent éventuellement être récompensées, en fonction du nombre d'équipes engagées et des ressources disponibles.